



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique des transports

Question écrite n° 7791

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur l'initiative du groupement des autorités responsables de transport (GART) d'élaborer une charte nationale du transport public en dix conditions nécessaires pour un véritable développement des transports publics. Aussi, il lui demande quelles suites il entend donner à cette initiative.

Texte de la réponse

Le Groupement des autorités responsables de transport (GART) a élaboré une charte nationale du transport proposant dix conditions nécessaires pour un véritable développement du transport public. Lors du dernier congrès du GART, le ministre a répondu qu'il partageait tout à fait l'ensemble des orientations de cette charte excepté les articles concernant la création d'une ressource affectée et ses modalités de financement. En effet, il a réaffirmé que le soutien aux transports collectifs constituait une réelle priorité de l'État qui se traduisait par des montants de dotations budgétaires à hauteur des demandes à satisfaire, sans nécessiter l'affectation d'une ressource spécifique nouvelle.

Données clés

Auteur : [M. Birraux Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7791

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 1993, page 3996

Réponse publiée le : 11 juillet 1994, page 3590